Au fil de l'actualité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **54 (1962)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

heurté en Grande-Bretagne aient soulevé une certaine opposition contre les nationalisations et provoqué une certaine lassitude. Ni les partisans ni les adversaires de l'expérience britannique, d'une expérience hardie et tentée démocratiquement, ne sont justifiés à jeter sur elle le décri, et cela d'autant moins si l'on songe qu'elle ne s'est étendue que sur quelques années. Il faut considérer que des résultats appréciables ont été obtenus et que des expériences intéressantes ont été faites au cours de ces cinq ans. On constate en revanche que, après quarante ans d'existence, le régime autoritaire de l'URSS – en dépit ou peut-être à cause de ses pouvoirs dictatoriaux – connaît encore de graves pénuries et que ses structures sont en constant changement.

Au fil de l'actualité

Par *Jean Möri*

Cessez-le-feu en Algérie

C'est avec soulagement que les accords franco-algériens d'Evian du 18 mars dernier ont été accueillis dans le monde entier.

Si le cessez-le-feu n'est pas la paix, il y conduira nécessairement.

Toute une série de déclarations gouvernementales sur la coopération entre la France et l'Algérie indépendante ont été formulées.

Certaines d'entre elles assurent aux Algériens la jouissance de l'électorat et de l'éligibilité. Une série de garanties spécifiques règlent, par exemple, la participation des Algériens au sein de la fonction publique.

D'autres déclarations font obligation à l'Algérie de garantir la liberté de conscience et la liberté des cultes catholiques, protestants et israélites. Elles réservent aux émissions de langue française une part qui correspond à son importance à la radiodiffusion et à la télévision algériennes. Elles prohibent toute discrimination à l'emploi et à l'accès aux professions. Elles garantissent la liberté d'association et la liberté syndicale. Ce qui permet d'envisager avec satisfaction le retour à une activité syndicale normale dans ce pays mutilé par des années de tensions et de guerre. Les Français seront admis au bénéfice d'une convention d'établissement leur assurant le droit d'entrée et de sortie, de circuler librement en Algérie et de fixer leur résidence au lieu de leur choix.

La coopération culturelle, technique, économique et financière est également retenue dans ces déclarations, qui envisagent d'autre part la contribution française au développement économique et social du pays. Le régime des échanges, les relations monétaires,

les garanties des droits acquis et des engagements extérieurs complètent ce chapitre.

D'autres déclarations gouvernementales touchent la mise en valeur des richesses du Sahara et la réglementation des différends. Les questions militaires ne sont pas oubliées. Une déclaration porte concession à bail pour une période de quinze ans, renouvelable par accord bilatéral, de la base aéronavale de Mers-el-Kébir.

Un décret du 19 mars concernant l'organisation provisoire des pouvoirs publics place sous l'autorité du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes le haut commissaire, qui aura la charge des intérêts de l'Etat et, avec l'exécutif provisoire, celle de faire respecter les lois.

Les décrets concernant la période intérimaire envisagent l'organisation provisoire des pouvoirs publics avec un haut commissaire placé sous l'autorité du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, un exécutif provisoire, une force de l'ordre de 40 000 à 60 000 hommes et enfin un tribunal de l'ordre public.

Au cours du référendum du 8 avril concernant les mesures arrêtées par le gouvernement, les électeurs français ont approuvé le projet de loi qui donne au président de la République le pouvoir de conclure tous accords si les populations algériennes consultées choisissent de constituer l'Algérie en un Etat indépendant coopérant avec la France. Ce projet de loi autorise d'autre part le président de la République d'arrêter par voie d'ordonnance ou de décret pris en Conseil des ministres toutes mesures législatives ou réglementaires relatives à l'application des déclarations gouvernementales.

Reste donc à attendre les résultats des consultations populaires en Algérie.

On ne doute pas qu'ils soient à leur tour concluants et que la paix succède à la guerre.

Dans l'intérêt des deux pays, mais aussi de l'Afrique et de la paix dans le monde.

Programme de croissance de 50%

La première session du Conseil ministériel de l'OCDE qui s'est tenue à Paris en novembre dernier a fixé comme objectifs collectifs à atteindre entre 1960 et 1970 une croissance de 50% du produit national brut réel pour l'ensemble des vingt pays membres.

Les ministres ont attiré l'attention sur l'importance d'un équilibre satisfaisant des paiements extérieurs des pays membres pour atteindre l'objectif envisagé.

Ils considèrent de plus comme essentiel le maintien de la stabilité des prix, afin que la population bénéficie pleinement de la croissance économique et que l'équilibre des paiements interna-

tionaux soit assuré. Les avantages résultant des progrès de la productivité devraient, à leur avis, être répartis équitablement et les augmentations des revenus monétaires devraient rester dans les limites de l'accroissement de la productivité, qui permet seul l'amélioration durable du niveau de vie.

Constatons-le, les préoccupations du Conseil ministériel de l'OCDE tentent à juguler l'inflation.

Un programme sur lequel tout le monde est d'accord.

Les avis diffèrent seulement sur la répartition des sacrifices à consentir. Les possédants verraient généralement avec plaisir que les démunis fassent le premier geste.

Groupe d'intérêt et démocratie directe

Sous les auspices de la Nouvelle société helvétique, un forum lausannois s'est occupé récemment du recours de plus en plus fréquent de groupes d'intérêt à la démocratie directe par le moyen du référendum ou de l'initiative.

Le transfert de puissance des partis politiques aux grandes associations économiques centrales, qui se manifeste aussi dans notre pays, n'était sans doute pas étranger à ce débat.

Mais il faut avouer que ce sont plutôt les abus de certaines officines anonymes dans l'utilisation de ces droits constitutionnels qui ont conduit certains politiciens à craindre pour leur préséance.

La confrontation des opinions ne pouvait évidemment conduire à recommander la renonciation à ces méthodes éprouvées de démocratie directe, dont la Suisse est seule dans le monde à bénéficier aussi largement.

L'article 82 de la Constitution fédérale prescrit en effet: « Les lois fédérales et les arrêtés fédéraux de portée générale doivent être soumis à l'adoption ou au rejet du peuple lorsque la demande en est faite par 30 000 citoyens actifs ou par huit cantons. »

On peut raisonnablement se demander si le nombre de 30 000 citoyens exigé pour qu'un référendum soit valable correspond encore à l'accroissement considérable de la population. Il est en effet trop aisé à un comité anonyme, pour peu qu'il ait l'appui d'un financier puissant, de réunir 30 000 signatures valables et essayer de faire échec à un projet législatif sur lequel les parties contractantes se sont mises d'accord après de laborieux pourparlers, ainsi qu'on en fit encore l'expérience avec le statut de l'horlogerie. Il semble par conséquent que le législateur devrait reconsidérer sérieusement cette situation anormale et ajuster éventuellement le nombre des citoyens nécessaires à l'aboutissement d'un référendum au développement démographique actuel, qui a nécessairement ses répercussions sur le nombre des citoyens de plein droit.

Mais en aucun cas, malgré certains désavantages inévitables d'ailleurs du système, on ne saurait renoncer à un droit démocratique auquel le peuple suisse a bien raison de tenir.

D'autre part, la Constitution fédérale prescrit à l'article 121 que 50 000 citoyens suisses ayant le droit de vote peuvent réclamer l'adoption d'un nouvel article constitutionnel, l'abrogation ou la modification d'articles déterminés de la Constitution en vigueur.

Le même problème se pose en l'occurrence, celui du nombre de signatures nécessaire en rapport avec l'accroissement de la population.

Au cours des dix dernières années, vingt-quatre initiatives ont recueilli le nombre de signatures nécessaire.

Cet excès de bien dans l'utilisation des droits de la démocratie directe conduisent évidemment à une dilapidation excessive, d'autant plus qu'il suffit à un comité anonyme de disposer d'importants moyens financiers pour arriver sans difficultés à ses fins. Sans compter que l'abus de ce moyen contribue à l'user fâcheusement.

Là encore, une question de juste mesure se pose.

Mais les gens sérieux ne sauraient admettre la remise en question d'un droit constitutionnel appréciable, même quand il joue parfois à l'encontre des intérêts collectifs.

Avouons d'ailleurs que le transfert de plus en plus manifeste de l'autorité morale des partis politiques sur les associations économiques centrales est un phénomène naturel qui découle de l'importance toujours plus grande des problèmes économiques et sociaux.

Les partis politiques auraient d'ailleurs tort de se plaindre puisqu'en définitive ce sont encore et toujours leurs mandataires qui décident souverainement au Parlement. Ce qui est bien ainsi. L'épée de Damoclès du référendum et du droit d'initiative, il est vrai, contribue simplement à leur rappeler parfois que le peuple souverain a lui aussi son mot à dire, en dehors même des élections. Et si le souverain se prononce souvent en faveur des positions prises par certaines grandes associations économiques centrales plutôt que pour celles des partis politiques, c'est peut-être tout simplement parce que les premières tiennent davantage compte des réalités constamment en mouvement.

Ce n'est d'ailleurs pas la politique qui a mauvaise réputation, mais plutôt les partis, trop souvent obligés de tenir compte de contingences électorales. Ce ne sont pas davantage les politiques qui sont suspects, mais les politiciens trop enclins à la démagogie.

Dans ces conditions, il est sans doute heureux que les groupes d'intérêt, même qualifiés de groupes de pression dans le sens péjoratif, constituent un élément d'équilibre. Même si les forces économiques déterminent de plus en plus les décisions politiques.

Il est plus réjouissant encore que le peuple, dont on recherche les suffrages en période électorale, puisse se prononcer directement grâce au référendum, à l'initiative ou à d'autres règles de la Constitution fédérale.

Nouveau répertoire des bourses suisses

On sait que l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis s'occupe depuis quelque temps de la réédition du répertoire des bourses suisses.

Nous sommes heureux de pouvoir informer nos lecteurs que ce travail de longue halaine a été mené à bonne fin et que la quatrième édition du répertoire des bourses suisses est parue.

Cet ouvrage pratique compte 355 pages. Il contient, sous forme de tableaux, des indications détaillées sur environ 14 000 institutions officielles et privées de notre pays octroyant des subsides pour la formation et le perfectionnement professionnels. Il publie également des textes originaux de différentes personnalités consacrés à des questions actuelles ayant trait aux bourses suisses.

On peut obtenir cette importante publication au secrétariat de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, Seefeldstrasse 8, Zurich.

Conseil national de la productivité au Canada

En décembre 1960, une loi portant création du Conseil national de la productivité a été promulguée par la Chambre des communes du Canada.

A l'issue d'une réunion du nouvel organisme tenue le 26 septembre 1961, le président de ce conseil déclara que les objectifs principaux visent l'accroissement de la productivité dans divers secteurs de l'activité économique. Le conseil doit encourager et stimuler la mise au point de méthodes de production et de distribution améliorées, de meilleures techniques de gestion, le maintien de relations humaines satisfaisantes dans l'industrie, la mise en application de programmes de formation à tous les échelons de l'industrie et de réapprentissage adaptés à l'évolution des besoins de main-d'œuvre, l'extension de la recherche industrielle appliquée et la diffusion d'informations techniques enfin. Le conseil se propose également « d'amener les employeurs et les travailleurs, dans les circonstances diverses et changeantes de la vie industrielle, à de saines conceptions de la productivité ».

Le financement du conseil est assuré par une subvention gouvernementale d'un total de 150 000 dollars par an.

Dans le domaine particulier de la collaboration patronale et ouvrière, le conseil s'efforcera d'encourager la création de commissions d'employeurs et de travailleurs. En ce qui concerne la

formation professionnelle et le réapprentissage, un programme est en cours d'élaboration en vue de faciliter l'adaptation harmonieuse de la main-d'œuvre déplacée du fait des modifications du marché, du placement de certains produits, de changements techniques et d'autres facteurs d'ordre économique.

Voilà un programme digne d'inspirer le gouvernement suisse, qui n'a pas encore cru devoir donner suite à la suggestion de l'Union syndicale suisse de créer un fonds de solidarité pour permettre de rééduquer les travailleurs qui pourraient être condamnés à des transferts d'activité par des changements structurels de l'économie.

L'expansion continue de l'économie suisse peut faire apparaître une telle revendication prématurée. Mais, en ce domaine comme en celui de la création d'occasions de travail, mieux vaut prévenir que guérir.

Conseil pour le développement économique en Angleterre

Les membres du congrès syndical britannique ont décidé de collaborer, sous certaines conditions, au Conseil pour le développement économique projeté par le gouvernement Macmillan. Ce conseil s'occupera de la planification de l'économie à long terme. Il sera formé de délégués du gouvernement, des patrons et des salariés.

Le Conseil général du congrès syndical a donné son approbation par 21 voix contre 8. Il a en même temps posé ses conditions. C'est ainsi qu'il n'admettra aucune limitation des salaires et qu'il se réserve le droit de diverger d'opinion avec le conseil et de présenter des rapports de minorité. En outre, le congrès syndical consultera tout d'abord son Conseil général sur toute question intéressant directement les syndicats.

Bibliographie

Les Socialistes et l'Exercice du Pouvoir, par Paul Ramadier. Editeur Robert Lafont, rue de l'Université 30, Paris. – Dans le numéro de novembre de l'année dernière, la *Revue syndicale suisse* a rendu un dernier hommage à la mémoire de Paul Ramadier, ancien président du gouvernement français.

Nos lecteurs ont apprécié l'étude scientifique qu'il consacra dans notre revue à l'action entreprise par le Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du BIT, dont il fut également président jusqu'à sa récente retraite consécutive à l'aggravation du mal qui le minait.

Durant ses loisirs forcés, le président Ramadier ne s'est pas reposé. Pour ceux qui le connaissaient, le contraire eût été étonnant. Il a terminé en effet une étude passionnante intitulée *Les Socialistes et l'Exercice du Pouvoir.*

Sans doute serait-il excessif de considérer cet ouvrage comme le testament politique et moral du défunt. Mais les socialistes français, plutôt que de se disperser dans de nouvelles sectes pour sortir de leurs difficultés, feraient bien